62_2026

Arrêté d'interdiction de circulation

ROUTE DU LAC

MAIRIE DE VIANE
81530 VIANE

Monsieur le Maire de la Commune de Viane,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
Vu la demande formulée par le SIVOM DU PLO DU LAC pour une recherche de fuite, les canalisations passant sur la route du lac, il sera nécessaire de creuser sur la chaussée,

Considérant que pour permettre ces recherches, il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation et le stationnement,

ARRÊTE

Article 1 : Autorisation

Le SIVOM DU PLO LAC est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : travaux de recherche de fuites sur la route du Lac, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

Article 2 : Prescriptions techniques

La route sera barrée, la circulation seront interdits sur la Route du Lac le mardi 3 novembre 2026 de 13h30 à 19h, sauf pour les riverains et engins du chantier qui seront autorisés à passer.

L'accès de la RD 54, depuis la RD 81 se fera par le village, Route du Briol.
L'accès de la RD 81 depuis la RD 54, se fera également par le village, Route de Lacaune.

Article 3 : Signalisation

Cette interdiction sera signalée aux usagers par des panneaux réglementaires.

Le SIVOM DU PLO DU LAC est responsable de la mise en place de la signalisation temporaire pour informer les usagers de l' interdiction de circulation et des travaux en cours.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 4 : Sanctions

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Viane, le 8 octobre 2026

Le Maire

MAIRIE DE VIANE 81530

Guy VILLENEUVE

Ampliation : - **M. le Commandant de Gendarmerie,**

- **M. le Chef des Sapeurs-Pompiers de Lacaune**
- **M. le Président de la CCHL**
- **M. Le Policier Municipal Intercommunal**

1 Place du Petit Train- 81530 VIANE ☎ : 05.63.37.50.34. 💻 : mairie@viane.fr